Prévention & gestion des déchets dans les territoires

Réparation, réemploi : des économies de ressources, des déchets évités

20 juin 2007 • Paris

RECUEIL DES INTERVENTIONS

RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Crédit illustration de couverture : A 4 Editions, Angers (49), pour l'ADEME

L'ADEME remercie les intervenants

pour leur aide à la préparation

de ce recueil.

© ADEME Editions, Angers 2007

ISBN 978 - 2-86817-913 - 4

Imprimé par Image Concept, Angers (49)
Achevé d'imprimer en juin 2007

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Présentation & programme de l'atelier

L'intégration de la réparation et du réemploi dans nos modes de consommation contribue à la réduction des déchets.

Comment favoriser la réparation des équipements ? Le consommateur est-il prêt à acheter des produits de réemploi ? Quelle contribution des entreprises de l'économie solidaire au réemploi ? Comment monter un projet de centre de réemploi réutilisation ?

Animatrice : Carine Rocchesani

9 h 00	**La réparation en France : panorama des acteurs et pistes d'actions pour un développement** **Virginie ROCHETEAU**, Coordinatrice Prévention, Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
9 h 15	**La réparation vue du côté des réparateurs** **Sarah BIGUET**, Responsable Recherche et Développement, ENVIE
9 h 30	**La réparation vue du côté des industriels** **François TERRASSE,** Président de la Commission Service, GIFAM
9 h 45	**Favoriser la réparation : un annuaire pour le grand public en Deux-Sèvres** **Pascal BIRONNEAU**, Chargé de mission Environnement, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
10 h 05	Vos questions
10 h 30	Pause
11 h 00	**Les réemploieries : activité sociale ou activité économique ? comment garantir l'accès aux gisements ? Comment organiser le partenariat avec les collectivités ?** **Table-ronde avec la participation de :** **Michaël LE COZ,** Délégué Général, Réseau des Recycleries & Ressourceries **Jean–Louis MERRIEN,** Vice-Président délégué à la collecte sélective et à la prévention.Rennes Métropole **Jean ROUSSEAU,** Responsable Emmaüs Angers
12 h 00	Vos questions
12 h 30	**Fin de l'atelier**

La réparation en France : panorama des acteurs et pistes d'action

Virginie ROCHETEAU
Coordinatrice Programme prévention des déchets, ADEME
Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières
20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 91 40 49 - Fax : 02 41 20 41 91 – virginie.rocheteau@ademe.fr

LES ENJEUX

Le réemploi des produits en fin de vie existe depuis longtemps et s'est organisé dans les secteurs de l'automobile, des textiles et plus récemment dans ceux des DEEE et du mobilier.

Le Plan national de la prévention de la production des déchets, mis en place depuis 2004 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), précise que « des pratiques éco-responsables à domicile sont à encourager, telles que la réutilisation ou le réemploi, la réparation, ou les pratiques de gestion de déchets organiques».

Plusieurs formes de réemploi s'offrent aux consommateurs, par exemple :

- Les opérations d'échange de biens ou de vente par petites annonces, vide-greniers, …
- Les dépôts vente
- Les magasins dédiés à la vente de produits de seconde main : les friperies, mais aussi les magasins du type Emmaüs ou ENVIE qui sont souvent associatif et qui ont une activité d'insertion sociale financée pour partie par la vente de ces biens d'occasion.

En amont du réemploi, la réparation permet de retarder la fin de vie et l'abandon des objets par son détenteur. L'étude présentée a pour objectifs de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les métiers et acteurs de la réparation ?
- Quel est l'état de cette activité en France (répartition géographique, type de biens réparés...)
- Quels sont les freins à son développement ?

La réparation a été analysée du point de vue des « réparateurs » comme du point de vue des « consommateurs ».

Les indicateurs issus de l'étude sont repris dans le tableau de bord de la prévention et seront mis à jour tous les deux ans.

LES ACTEURS DE LA REPARATION

Quatre acteurs majeurs ont un impact sur l'activité de la réparation.

Les fabricants : ils conçoivent les produits et ont un impact sur la réparation à travers :

- la conception des produits : elle conditionne la réparabilité technique des appareils (par exemple le fait que les pièces soient vissées, rivetées ou collées ou que le démontage soit intuitif et facile)
- la disponibilité, la standardisation et le prix des pièces détachées.

Les distributeurs : vendent les produits et assurent le SAV

En France, contrairement à d'autres pays, le distributeur est responsable du produit vis-à-vis du consommateur et assure l'essentiel du service-après-vente. Le SAV est souvent un atout marketing même si subsistent les conflits d'intérêt entre vente et réparation.

Différentes configurations existent :

- Le distributeur assure directement le SAV
- Le distributeur en vente à distance sous-traite la réparation dans des plate-forme de réparation ou dans un réseau de réparateurs agréés
- Certains fabricants exigent de réaliser eux-mêmes les réparations sous-garantie.

En général, la première année de garantie est prise en charge par le fabricant et la seconde par le distributeur. Pour certains produits jugés non réparables économiquement par les fabricants et les distributeurs, jusqu'à 20% de produits peuvent être livrés en plus, afin d'assurer les échanges standard, et parfois même, sans exiger de retour produit pour limiter les frais de gestion.

Les réparateurs : ils sont de quatre types :

Artisans-commerçants indépendants qui combinent vente et réparation ; en général de très petites entreprises (1 à 5 personnes). Leur compétence en terme de réparation assure leur notoriété et fidélise leur clientèle.

Plateformes techniques, en général des PME de l'ordre de 20 salariés. Leur création est liée à « l'industrialisation de la réparation », la recherche d'économie d'échelle, et à la nécessité d'investir dans des outils coûteux. Ces plateformes concernent essentiellement les produits bruns et les montres.

Réparateurs indépendants agréés, ce sont des artisans indépendants agréés soit par les fabricants soit par les distributeurs. L'appartenance à un réseau apporte souvent un avantage compétitif lié à la mutualisation de l'information, la facilité de commande des pièces détachées, la mise à disposition d'outils de diagnostic

Réparateurs indépendants, nombreux dans la cordonnerie, la réparation des vêtements.

Les consommateurs, ils décident ou non de faire réparer leurs appareils.

Pour certains appareils, c'est l'obsolescence technique qui va être la première cause de changement (ordinateur, téléphones portables, lecteurs mp3 …), que l'appareil soit on non en panne.

Pour les appareils en panne hors garantie, c'est le consommateur qui fixera le seuil de rationalité économique entre la réparation ou l'achat d'un appareil neuf. Ainsi, selon les professionnels, le consommateur accepte de faire réparer pour un prix de réparation compris entre 25 et 50% du prix du produit neuf. Au-delà de 50%, la réparation est réservée aux produits coûteux (voiture, réfrigérateur) ou ceux pour lesquels s'ajoute une valeur affective (cadeau ou objet héritée d'une personne).

Coût de la réparation rapporté au prix neuf	
< 25%	Réparation systématique
entre 25 et 50%	Réparation fréquente
> 50 %	Réparation rare
> 100 %	Réparation possible

Consentement à payer des consommateurs du point de vue des professionnels

L'OFFRE DE REPARATION : ELEMENTS QUANTITATIFS

Cette analyse quantitative a été réalisée à partir du croisement de plusieurs sources :

- La nomenclature d'activités françaises (NAF)
- L'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE
- La base de données d'entreprises en ligne de l'INSEE, ALISSE
- Le Service Pages Jaunes Marketing.

Dans cette présentation, un focus est fait sur la réparation d'articles personnels et domestiques (hors chaussures et vêtements, dont les éléments seront disponibles dans l'étude complète) et la réparation automobile.

<u>La réparation d'articles personnels et domestiques</u>

La réparation d'articles domestiques intègre les chaussures et articles en cuir, le matériel électronique grand public, les appareils électroménagers, les montres, horloges et bijoux, les jouets, articles de sport…

Ce secteur comprend :

- 15 000 entreprises
- 32 000 emplois
- 1,6 milliards de chiffres d'affaires, soit 1% du commerce de détail non alimentaire.

Avec 890 M€, la réparation des biens électriques et électroniques représente plus de la moitié du chiffres d'affaires de la réparation des biens personnels et domestiques (hors automobiles) et près de la moitié des 32 000 emplois.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur

Caractéristique importante des métiers de la réparation, une part plus ou moins importante de leur chiffres d'affaires est affectée à la vente et à la réparation d'appareils différents de leur coeur d'activités :

- Pour les produits bruns : 14% de leur chiffre d'affaires est consacré à la vente et 8% à la réparation d'électroménager,
- Pour les réparateurs de produits blancs, 12% de leur chiffre d'affaires concerne la vente et 5% la réparation de produits bruns.

Taille des entreprises

Près de 40% des entreprises de réparation sont des entreprises individuelles ; 96% ont moins de 6 salariés et réalisent les deux tiers du chiffre d'affaires du secteur.

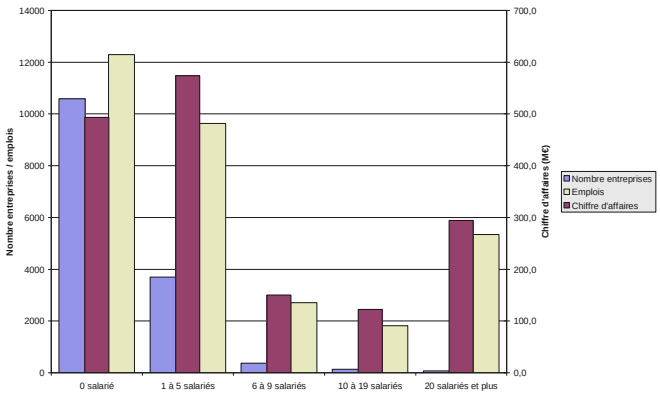

Source : INSEE, EAE 2004, fiches sectorielles

Evolution de l'activité de réparation de 2000 à 2004

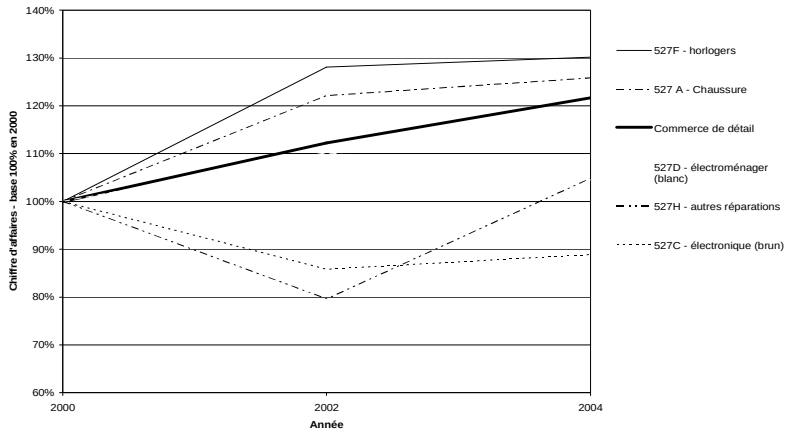

Source : INSEE, EAE 2004

Evolution du chiffre d'affaires réparation (base 100 en 2000)

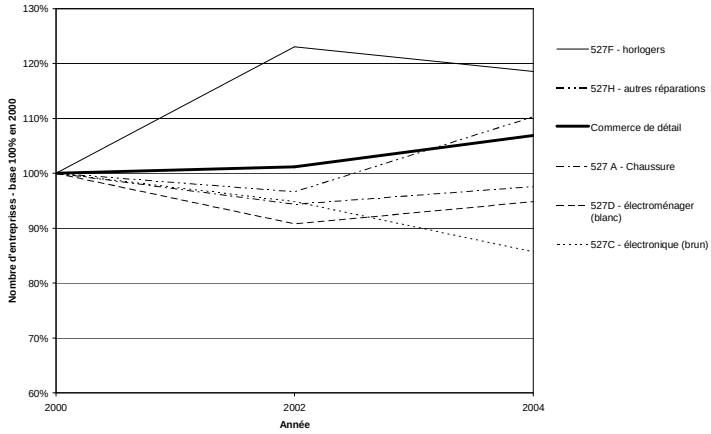

Source : INSEE, EAE 2004

Evolution du nombre d'entreprises de réparation (base 100 en 2000)

Entre 2000 et 2004, globalement tous les secteurs de la réparation ont une tendance légère à la hausse, mais avec une augmentation plus faible que celle du commerce de détail.
En revanche, la baisse est significative pour les produits bruns (TV, hifi, radio …).

La réparation automobile

Le secteur automobile est partagé en 5 catégories :

- Commerce de véhicules
- Entretien réparation de véhicules automobiles
- Commerce d'équipements automobiles (gros et détail)
- Commerce et réparation de motocycles
- Commerce de détail de carburants.

Outre la catégorie « Entretien réparation » pour laquelle la réparation est le cœur de métier, le commerce de véhicules et le commerce d'équipements gros et détail comprennent aussi une activité réparation/entretien. (NB : il n'a pas été possible de séparer l'activité entretien de l'activité réparation).

Catégorie	Chiffre d'affaires	% de la réparation dans le CA
Entretien réparation automobile (502 Z)	9,7 milliards euros	72 % du CA (21% = vente automobile)
Commerce automobiles (501Z)	9,5 milliards euros	9 % CA
Commerce de détail équipements auto	1,9 milliards euros	52% CA
Commerce de gros équipements auto	0,9 milliards euros	5 % CA
TOTAL Entretien/réparation auto.	**22 milliards euros**	15% du secteur automobile

Les entreprises d'entretien et réparation automobile sont essentiellement des entreprises de petites tailles : 80% des entreprises comptent moins de 6 personnes, ce qui représente la moitié des emplois du secteur et un peu moins de la moitié du chiffre d'affaires du secteur.

L'OFFRE DE REPARATION : ELEMENTS QUALITATIFS

Une centaine de consommateurs ont été interrogés par téléphone, afin d'identifier l'attitude des consommateurs face la panne et la réparation.
Seules les personnes ayant eu au moins deux pannes dans les trois dernières années sur un appareil électroménager, électronique ou un vélo ont été interrogées.

Principaux résultats

Réparation / non-réparation ?

Appareils en panne réparés : 44% des appareils en panne sont réparés : par un réparateur pour 75% d'entre eux, par soi-même ou un proche pour 25%.

Appareils en panne non réparés : 56% des appareils en panne ne sont pas réparés, 70% d'entre eux n'ont même pas été apportés chez un réparateur.

Ne va pas chez le réparateur (53 % des consommateurs) : pourquoi ?

54% ont préféré acheter un produit neuf.
21% ont réparé eux-mêmes ou fait réparer par un proche (soit 11% de l'ensemble des appareils en panne).

Nota : pour environ 10% des pannes, les consommateurs ont jugé par eux-mêmes que l'appareil n'était pas réparable. La pertinence de cet auto-diagnostic n'est pas validée par l'étude.

Donc, la première raison de non-réparation et pour laquelle le consommateur ne demande même pas de devis à un réparateur est le remplacement d'un appareil jugé obsolète.

Va chez le réparateur (47 % des consommateurs)…

… et fait réparer : 70% des consommateurs qui vont chez le réparateur, font réparer.
Pourquoi ? Parce que l'appareil est sous garantie ou que le prix de la réparation inférieur au tiers du prix du produit.

… et ne fait pas réparer : 30% des consommateurs qui vont chez le réparateur ne font pas réparer.
Pourquoi ? Parce que l'appareil est non réparable, dans la moitié des cas, ou parce que la réparation est trop chère, pour l'autre moitié des cas. (*)

(*) Seulement 10% des appareils hors garantie, dont la réparation est comprise entre le tiers et la moitié du prix sont réparés. Aucun, lorsque le prix de la réparation dépasse 50% du prix du produit.

Ce résultat rejoint le consentement à payer des consommateurs, vu par les professionnels (voir graphique plus haut).

LES FREINS ET LEVIERS

36 professionnels et 100 consommateurs ont été interrogés afin d'identifier les freins et pistes de développement.

FREINS IDENTIFIES PAR LES PROFESSIONNELS	FREINS IDENTIFIES PAR LES CONSOMMATEURS
FREIN COMPORTEMENTAL	
	Préférence des consommateurs pour les produits neufs Pour l'électro-ménager et l'électronique, la préférence pour un produit nouveau plus performant est la première cause de non-réparation. Le souhait de suivre la mode est également la première cause de non-réparation des vêtements et chaussures.
FREINS ECONOMIQUES	
Une réparation de plus en plus chère par rapport au neuf Différents facteurs l'expliquent : • Des importations de biens manufacturés bon marché (textiles, chaussures) • Le développement de marques « distributeur » aussi appelées « no name » par les professionnels de la réparation car ils ne peuvent plus identifier le fabricant (électroménager, électronique, vélo), ce qui pose problème pour la demande de pièces détachées. Ces facteurs contribuent à baisser le prix du neuf et donc à rendre beaucoup moins compétitive la réparation.	**Réparation trop chère par rapport au neuf**
L'offre de location de vélo gratuite concurrence la réparation payante (mentionné par un réparateur).	
Le coût de la logistique de la réparation est important	
Certains métiers tels que la cordonnerie nécessitent **un investissement de départ important**	

FREINS TECHNIQUES	
	Absence de réparateurs C'est le frein principal de la non-réparation des vêtements et chaussures.
Les freins liés au fabricant : les pièces détachées Les réparateurs mentionnent être confrontés à **la non-disponibilité des pièces** détachées (épuisées ou marché captif) et d'autant plus lorsqu'ils sont réparateurs indépendants – et/ou à leur prix trop élevé.	
Les freins liés au fabricant : nécessité de disposer des outils de diagnostic Ils cient également des freins liés à la nécessité de disposer d'outils de diagnostic électronique. En effet, les produits contiennent de plus en plus de pilotes électroniques qui nécessitent l'utilisation d'une console de tests pour identifier l'origine de la panne. Cependant, dans le secteur automobile, sont maintenant disponibles des consoles de diagnostic polyvalentes « toutes marques », mais l'évolution technologique permanente des voitures, fait que ces consoles sont toujours « en retard » sur les nouvelles technologies.	
Les freins liés au fabricant : la disponibilité de l'information technique Les réparateurs indépendants éprouvent des difficultés à accéder aux informations techniques nécessaires au diagnostic et à la résolution des pannes. Par exemple, par le passé, le schéma de principe était fourni avec le mode d'emploi des téléviseurs aujourd'hui le réparateur se trouve face à une « boîte noire ».	
Les freins liés au fabricant : évolution technologique rapide La formation est nécessaire pour suivre les évolutions technologiques mais les stages proposés par les professionnels sont jugés trop cher par les réparateurs.	
Les freins liés au fabricant : non-réparabilité des produits, liée à leur conception Certains produits sont devenus jetables (petit électronique, montres en plastique moulé …)° Pour les chaussures, leur non-réparabilité technique est la première cause de non-réparation.	Non-réparabilité des produits Pour les chaussures, c'est la première cause de non-réparation.
AUTRES FREINS	
Les normes de sécurité sur les chantiers rendent plus difficiles les interventions à domicile Certains artisans partant à la retraite ne trouvent pas de successeur.	

LES LEVIERS IDENTIFIES PAR LES PROFESSIONNELS

Sensibiliser les consommateurs

Le décalage entre le principal frein évoqué (la réparabilité économique) et le principal levier cité (la sensibilisation) montre que selon les professionnels, il est plus facile d'influer sur le consentement à payer des consommateurs que sur le prix en valeur absolue.

Les messages à diffuser aux consommateurs peuvent être classés en trois catégories :

- l'aspect écologique de la réparation, « réparer c'est moins de déchets et moins de gaspillage de ressources naturelles »,
- le type d'achat, notamment privilégier la durabilité et la réparabilité des biens : « acheter pas cher, c'est trop cher », mieux vaut investir dans un produit de qualité plus cher mais plus solide et qui sera réparable et réparé,
- utiliser et entretenir correctement les appareils permet d'éviter certaines pannes.

Lever les freins liés aux fabricants

Ces freins pourraient être levés en fixant des obligations sur la disponibilité des pièces détachées et sur la transparence de l'information technique et des outils de diagnostics.

De plus, les fabricants sont incités à rendre leurs produits plus facilement démontables et réparables afin de rendre la réparation plus compétitives grâce à un temps de main-d'œuvre beaucoup plus faible.

Rendre la réparation économiquement plus compétitive

Abaisser la TVA sur la main-d'oeuvre réparation à 5,5% ou taxer davantage les produits neufs sont deux pistes citées par les professionnels.

Autres leviers cités :

- Une extension de la garantie gratuite
- La labellisation ou la qualification officielle des réparateurs pour garantir leurs compétences.

La réparation du point de vue d'un acteur du réemploi

Sarah BIGUET
Responsable Développement,Fédération ENVIE
293, avenue du Président Wilson -93210 Saint Denis la Plaine
Tél. : 01 48 13 90 00 – sarah.biguet@envie.org

LE RESEAU ENVIE, UN PIONNIER DE LA REUTILISATION

La première entreprise Envie de réemploi de matériel électroménager a vu le jour en 1984 à Strasbourg. La convergence d'énergies venant de la communauté Emmaüs de Strasbourg, de travailleurs sociaux et de salariés de Darty sont à l'origine de cette initiative.

Le concept était simple, il est resté le même : limiter les destructions inutiles d'appareils susceptibles d'avoir une seconde vie, en les faisant réparer par des personnes en situation d'exclusion, puis en les vendant dans des magasins de marque Envie à des ménages modestes, qui n'ont pas accès aux produits de qualité neufs.

Vingt-trois ans plus tard avec l'aide des collectivités et des grandes enseignes de la distribution, le réseau Envie compte 28 entreprises et plus de 50 magasins présents sur les principales métropoles régionales.

LA MISE EN PLACE DE LA FILIERE DEEE COMME OPPORTUNITE

La réutilisation, un autre type de recyclage

Au sein du marché de l'électroménager, le réemploi constitue une activité stable située sur un marché de niche. En inscrivant la réutilisation comme une solution à privilégier parmi les différents modes de valorisation, la Directive DEEE relance la dynamique autour des produits de réemploi.

Saisissant cette opportunité, le réseau Envie a travaillé étroitement avec les producteurs (Gifam) puis avec leurs représentants éco-organismes pour définir la place de la réutilisation dans la filière.

Ce travail a débouché sur la signature en janvier 2006 d'un accord cadre avec Eco-Systèmes permettant au réseau Envie (parmi d'autres acteurs de l'économie sociale) de maintenir son activité historique de réemploi dans les meilleures conditions.

Les conditions de réussite de l'activité de réemploi par Envie

L'activité de réemploi pratiquée par les entreprises Envie a pour origine la maîtrise de la collecte des DEEE. Pour contrer ce qui avait été mis en place dans d'autres pays européens, les entreprises Envie se sont battues pour conserver la maîtrise de leurs approvisionnements et donc l'accès direct aux points de collecte stratégiques. C'est dans cet esprit qu'a été construit l'accord cadre signé avec Eco-Systèmes.

La maîtrise de la collecte permet d'une part de garantir l'intégrité des appareils et donc d'augmenter le potentiel d'appareils à réemployer et d'autre part de se montrer sélectif en matière d'appareils orientés vers les ateliers de réemploi. Cette expertise technique du tri est assurée en interne par les électroménagistes Envie. La nécessaire connaissance des marques, de leurs spécificités, ainsi que celle des contraintes de production de l'entreprise (gamme recherchée, volume de produits…).ne permet pas de déléguer cette expertise à un tiers extérieur.

Cette sélectivité par le tri est indispensable pour disposer de produits performants, de qualité, et relativement récents. Ainsi sur les 500.000 produits Gros Electroménagers Blancs collectés par les entreprises Envie en 2006, seuls 65.000 ont pu être réemployés et vendus. Ces appareils en état de marche ont été conçus à partir de plusieurs appareils en panne. Les autres appareils non réparables dans leur globalité, sont démontés et permettent de disposer de pièces détachées. Les pièces et appareils non utilisables sont envoyés dans les filières de démantèlement en vue de leur traitement.

L'évolution des appareils réemployés

En recommandant de faciliter l'accès des acteurs du réemploi à un gisement croissant de DEEE, la Directive DEEE constitue une opportunité.
Grâce à un maintien voire à une augmentation des approvisionnements, les entreprises Envie sont moins dépendantes des flux quotidiens et peuvent progressivement mettre en place une logique de gamme dans les approvisionnements des appareils à réemployer.

Elles cherchent donc à favoriser de plus en plus les produits ayant une meilleure réparabilité, une durée de vie plus longue mais aussi un impact écologique réduit.
Pour proposer des produits plus performants notamment en matière de consommation énergétique, les entreprises du réseau Envie travaillent sur des pilotes de mesure des consommations en vue de définir un label et une échelle de classification sur le modèle de celle qui existe pour les produits neufs.

Ce travail de classification des produits de réemploi est porté au niveau européen, notamment par le réseau Rreuse et permettra à terme de lutter contre les idées reçues sur les produits de réemploi.
L'orientation des gammes vers des produits plus récents nécessite aussi un renforcement des collaborations avec les constructeurs de produits neufs. Loin de l'image d'opposition et de concurrence entre réemploi et vente de produits neufs, le réseau Envie s'appuie sur des partenariats forts avec les constructeurs qui permettent l'activité de réemploi (accès aux formations techniques, aux notices techniques, aux achats de pièces détachées etc…).

Le réemploi, soutien de projets de développement

Alors que la qualité et le volume des approvisionnements augmentent, le marché intérieur du réemploi reste relativement stable et ne peut absorber l'ensemble des produits voués à une seconde vie. Le développement de projets internationaux de réemploi pourrait donner une autre dimension à la réutilisation et poursuivre l'esprit original de l'initiative : limiter les destructions inutiles et favoriser l'équipement de tous.

Favoriser la réparation : un annuaire pour le grand public en Deux-Sèvres

Pascal BIRONNEAU
Chargé dé Mission Environnement
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
22, rue des Herbillaux - 79000 Niort
Tel. : 05 49 77 22 00 - p.bironneau@cm-niort.fr
Programme IDEAL79 : www.ideal79.com

Introduction

Au sein du département des Deux-Sèvres, ces dernières années, l'attitude des ménages vis-à-vis de leurs déchets a évolué de manière importante. Ces derniers ont pris conscience que leurs comportements, lors de l'achat de produits de la vie courante, sont pour la plupart du temps pris par habitude et que cela a une incidence sur le volume des déchets engendrés.

Dans le même temps, les politiques de prévention en matière de déchets ont du mal à émerger compte tenu des orientations très souvent liées au tri et au recyclage principalement.

Cependant, pour que le consommateur puisse adopter des comportements générant moins de déchets et adaptés à ses besoins, il faut mettre à sa disposition des systèmes clairs, mettant en avant ces solutions. Parmi celles-ci, la piste du réemploi ou de la réparation des objets doit être privilégiée. Avertir et orienter le consommateur est donc l'objet du guide nouvellement créé dans les Deux-Sèvres.

Mais de quelle manière ce guide permet-il de promouvoir le réemploi et la réparation auprès du consommateur? Quelles informations y retrouve-t'on ? Autant de questions et de réponses apportées au consommateur.

Identifier les possibilités de réduction de la production de déchets

Le Département des Deux-Sèvres est département pilote pour la prévention des déchets en France depuis 2002. Après avoir engagé un travail préalable de mise en œuvre d'actions locales, un programme, intitulé IDEAL79 (Initiatives Durables Et Alternatives Locales pour la prévention des déchets en Deux-Sèvres), est porté conjointement par les deux structures compétentes en matière de traitement des déchets que sont le SMITED (Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets) et la CAN (Communauté d'Agglomération de Niort). Il est soutenu financièrement par la Commission Européenne dans le cadre des programmes LIFE, appuyé par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'ADEME.

Un certain nombre d'actions sont développées au sein de ce programme, dont l'élaboration d'un annuaire de la réparation et du réemploi.

La CMA79 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres), associée dès le début à l'élaboration du programme d'actions, s'est vue confier (entre autres), la recherche des acteurs oeuvrant dans le domaine de la prévention des déchets au sein du département des Deux-Sèvres en vue d'élaborer et e créerun annuaire. Pour mener à bien ce travail, la construction de cette démarche de recherche s'est élaborée dans un esprit de totale transversalité.

En effet, il existe bien un certain nombre d'acteurs concourant à la réduction du volume de déchets mais ces derniers ont des statuts bien différents en fonction de leur type d'organisation. Certaines organisations sont inscrites au répertoire des métiers, également au registre du commerce et d'autres sont inventoriées sous d'autres formes. Ce guide s'est voulu l'élément fédérateur de toutes les possibilités offertes pour le consommateur, tout en ne se limitant pas qu'aux simples solutions dites professionnelles, c'est-à-dire celles relevant exclusivement du secteur des Métiers.

Plusieurs phases de travail et de recherche ont donc été orchestrées pour mener à bien l'élaboration de la liste des entités participantes à la réduction du volume des déchets. C'est un travail où la connaissance du tissu local (dans notre cas le département) et des entités s'y rattachant est essentielle.

D'autre part, un certain nombre d'entités ont été recensées par le biais des liens, des réseaux existants entre les différentes structures partenaires du programme. Il existe une constellation d'adresses qui sont dispersées géographiquement sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres et dont le « cœur de métier » n'est pas la prévention des déchets. La plupart des structures ont d'ailleurs des buts bien différents : gérer, créer de la valeur à partir de son savoir-faire, intégrer des personnes en détresse sociale, commercer… Autant de différences qui à première vue n'ont pas de liens. Pourtant, l'objectif de ce guide est bien de démontrer les interactions existantes et les dynamiques réelles entre ces différents acteurs. Au-delà du guide final, l'enjeu a été de créer un ciment entre les différents partenaires qui n'ont pas pour habitude de travailler en collaboration et qui pour certains ne se connaissaient pas. Ce fut un apprentissage particulièrement enrichissant de mise en commun et de mise en cohérence de toutes les solutions et dynamiques de toutes sortes, participant à notre but collectif.

Préalablement à la liste référençant les entités identifiées et oeuvrant à l'évitement du « jeté facile » au sein du département des Deux-Sèvres, des paragraphes explicatifs recensent les éventualités existantes et/ou possibles. Ceci a pour effet de dissuader le consommateur d'acheter un bien qui risque de s'user très vite et dont la durée de vie est limitée afin justement d'ouvrir d'autres voies que celle de la « consommation habituelle ». En effet, la réflexion portée ainsi que l'équation qui en découle, est simple : un objet neuf est inévitablement à un moment jeté. Donc, le principe général est d'arriver à détourner une partie du flux jeté en le réintégrant dans les circuits courants de consommation ou alors d'acheter un bien garantissant des « propriétés élevées ». Dans tous les cas, le but est bien de retarder la mise au rebut du bien inutile ou défectueux, ce qui passe dans notre cas par une augmentation de sa durée de vie et donc d'utilisation.

Pour expliquer tous ces préceptes, deux grands axes de réflexion ont été élaborés pour expliquer et comprendre simplement les comportements possibles. Le premier paragraphe, qui suit, incite à devenir un éco consommateur ; et propose des solutions :

Comment se procurer un objet en étant éco consommateur

Tous les objets dont nous avons besoin n'ont peut être qu'une utilisation limitée dans le temps. Ainsi pensons également à éviter de produire des déchets en nous encombrant de biens ou d'objets qui ne servent pas souvent. Pour cela, il est possible de :

- Emprunter, mutualiser, partager avec la famille, les amis et les voisins des tondeuses à gazon, du matériel de camping...
- Louer un équipement de sport, un outil, un vêtement (tenue de soirée, déguisements…) auprès d'amis, voisins ou loueurs
- Acheter des produits dont la robustesse et la facilité de réparation est élevée, la garantie longue et l'entretien facile.
- Acquérir sans hésitation des articles de deuxième main (occasions). En adoptant cette pratique, nous ferons des économies et contribuerons à dynamiser le secteur.

Puis, un second paragraphe expose les pistes possibles pour prolonger la vie d'un objet, suite à son acquisition :

Comment prolonger la vie d'un objet

- Revendre un objet par le biais de vide greniers, petites annonces, brocantes, bourses d'échanges…
- Donner un objet à un membre de sa famille, aux associations… C'est faire plaisir et faire des économies en même temps. Outre les dons aux entreprises de l'économie sociale, il est aussi possible de faire des dons aux organismes caritatifs, ou encore auprès de certains Centres Communaux d'Actions Sociales…
- Détourner un objet de son usage premier pour en faire une nouvelle utilisation (boîtes, chiffons, arts…)
- Entretenir et réparer soi-même et/ou auprès de professionnels les équipements ménagers, sportifs, de bureau… plutôt que d'en acquérir des neufs.

Cette première partie de l'annuaire, nécessaire à la compréhension globale de la démarche, a pour objectif de faire prendre conscience des solutions alternatives qui peuvent être menées avant l'acte d'achat d'un bien, lors de son utilisation et de son entretien.

Comprendre les impacts indirects que peuvent avoir chacun de nos gestes en tant que consommateur vis à vis de la production globale de déchets est une étape nécessaire pour influer sur les habitudes de tous. Ces explications sont mentionnées pour guider le consommateur dans son acte d'achat, pour qu'il estime au préalable l'objet convoité par rapport à l'utilisation qu'il souhaite en faire. Ces bonnes pratiques sont là pour éveiller le consommateur à sa façon d'appréhender son acte de consommation et à ses habitudes prises. En aucun cas, elles ne sont là pour culpabiliser ce dernier, elles facilitent la méthode, le schéma général d'obtention d'un objet dont la fonctionnalité doit répondre au besoin.

L'annuaire des organismes identifiés

Après ce premier travail détaillant les comportements que peut adopter le consommateur et surtout sur la manière dont son acte d'achat peut affecter la production globale de déchets, une liste référence l'ensemble des solutions.

On retrouve donc, au bout du compte, un panel d'organisations qui oeuvrent pour la réparation et le réemploi :

- **Les activités artisanales dites de la réparation** : Par activité, l'ensemble des professionnels qui de par leur métier agissent à la réduction de la production de déchets a été répertorié. On peut citer à titre d'exemples quelques unes de ces professions que sont les couturier(e)s, rempailleurs de chaises, réparateurs cycles, dépanneurs d'électroménager, cordonniers..., l'offre est vaste. Malheureusement, certains métiers déclinent et le savoir-faire vient à disparaître par manque de clientèle.
- **Les activités dites de la location** : l'ensemble des commerces qui louent des biens pour les consommateurs ont été répertoriés.
- **Les activités de vente de biens de seconde main** : l'ensemble des activités qui proposent des biens par le biais soit de dépôt-vente, soit de la revente d'occasion de biens ont été répertoriés. De plus en plus de magasins de dépôt-vente ouvrent leurs portes. Après une estimation de leur valeur, les objets d'occasion sont exposés et proposés à la vente. En règle générale, seuls les produits ou appareils en bon état sont acceptés. L'autre formule, l'achat-vente aux particuliers. Ce service consiste à acheter directement au particulier les objets qui seront ensuite mis en vente.
- **Les structures d'insertion par l'activité économique** : l'ensemble des organisations qui remettent dans les circuits marchands des biens après récupération, soit en les remettant en état de marche, soit en les vendant dans l'état a également été répertorié. Elles ont aussi une mission de réinsertion pour les personnes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi. De plus, les marchandises revendues font l'objet d'un contrôle de qualité approfondi. "Emmaüs, TRIO (Textile Recyclage de l'Ouest), Envie79…" (collecte et tri de vêtements, remises en état de meubles et réparation d'électroménager) sont des exemples de telles entreprises.

Pour chacune de ces entités, les renseignements apportés sont le nom de la structure, l'adresse comportant le numéro et le nom de la rue ainsi que le code postal et la ville et enfin, le numéro de téléphone de l'organisation et le cas échéant d'autres renseignements nécessaires (conseils, service à domicile, compétences, prestations…). Cependant, afin d'aiguiller le particulier vers la solution la plus adaptée, des précisions sur l'activité de certaines entités sont apportées.

Suite à l'élaboration de cette liste très complète, des aspects jouent aussi un rôle certain dans la dynamique désirée. En effet, un particulier souhaitant faire réparer un objet va prendre en considération plusieurs critères avant de s'engager dans cette voie, les deux critères influant sur la décision de faire réparer étant :

- La valeur intrinsèque et/ou accordée à l'objet. En effet, cette valeur peut être marchande mais elle peut aussi être humaine, sentimentale, familiale, personnelle ou répondre encore à bien d'autres aspects et/ou raisons particulières influant sur l'appréciation globale.
- La distance à parcourir pour trouver un professionnel ou tout du moins un organisme répondant à son besoin implicite.

Pour la valeur d'un objet, c'est à chaque personne possédant l'objet d'en juger. La valeur affective ou sentimentale d'un objet est personnelle à chacun d'entre nous. Elle est chargée de subjectivité et ne saurait donc constituée un axe d'action cohérent. En revanche, pour ce qui est de la distance à parcourir pour trouver la structure répondant au besoin désiré, nous avons identifié les entités concourant à notre objectif au sein du département des Deux-Sèvres, et nous les avons classées par Pays. C'est-à-dire que l'ensemble des entités déterminées sur un Pays donné y sont référencées et cela pour l'ensemble des 5 Pays (Thouarsais, Bocage, Gâtine, Haut Val de Sèvre, Mellois) et pour la Communauté d'Agglomération

de Niort et la Communauté de Communes Plaine de Courance. Ces structures composent le département des Deux-Sèvres, constituant au final l'annuaire départemental. Ces espaces, beaucoup plus proches du particulier, ont pour effet de faire connaître les entités qui se trouvent dans son « environnement familier ». La proximité joue un rôle indéniable entre le particulier et son souhait de trouver un professionnel, une association, une entité quelconque répondant à son besoin. Cette division en entités territoriales beaucoup plus proches du citoyen permet ainsi de déterminer la structure désirée à partir d'une distance limitée.

Conclusion

Cet annuaire est un vrai travail de coordination et d'apprentissage de l'activité en réseau, non pas entre acteurs de mêmes compétences sectorielles (économie, environnement, social…), mais entre acteurs qui peuvent très bien ne pas avoir de lien commun, de part leur but intrinsèque. Rassembler au sein de ce guide l'ensemble des solutions permettant à un particulier de répondre au plus juste à son besoin est maintenant établi. Pas moins de 500 adresses ont été ainsi répertoriées : professionnels, structures d'insertion par l'activité économique…

Toutefois, il n'a pas été des plus aisé d'arriver à faire tenir sur un nombre de pages limité, l'ensemble de ces solutions. D'autant plus que nous n'avons pas mentionné les (trop nombreux) vide greniers, bourses d'échanges… du département qui sont également un très bon moyen de détourner l'ultime rejet à la poubelle.

Cet annuaire est aujourd'hui en cours d'appropriation par la population des Deux-Sèvres puisqu'il vient d'être diffusé récemment dans les boîtes aux lettres des foyers en lien avec le journal du Conseil Général : « Deux-Sèvres Magazine ».

Plus prosaïquement, l'indifférence pour les choses usagées, la non connaissance du savoir faire des professionnels, la croyance que les magasins de seconde main sont uniquement pour un public défavorisé et l'accueil parfois peu attirant de ces magasins, sont autant de facteurs qui diminuent leur succès. De nos jours, cette situation a changé et ces acteurs économiques et associatifs, devenus compétitifs, nous offrent un moyen pour participer au développement durable. Il y a une véritable synergie, avec des liaisons plus ou moins fortes, entre les différentes entités (entreprises, économie sociale et solidaire, associations…). Cela n'est pas qu'un rapport de force économique ; il peut être social, humain, territorial et/ou environnemental. Trouver les vraies facettes de cette mise en relation et comprendre ses interactions permet de tisser une esquisse de développement durable.

Le réemploi :
une gestion performante des encombrants de ménages

Michael LE COZ
Délégué Général, Réseau des Recycleries & Ressourceries
11 bis rue de la Garonne - 59000 Lille
Tel : 03 20 07 01 16 - m.lecoz@recycleries-ressourceries.org

1 - Qu'est-ce qu'une Ressourcerie® ?

La Ressourcerie gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire. Elle participe à la mise en oeuvre d'un développement local intégré.

Au quotidien, elle donne la priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

La Ressourcerie met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, DIB…) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi / réutilisation puis recyclage.

Issue de l'économie solidaire et acteur du développement local, elle tisse de nombreux partenariats, crée des emplois durables, privilégie le service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés.

Ainsi, la Ressourcerie est à la fois un acteur de la gestion des déchets, un acteur de la prévention des déchets et développe ses activités dans le respect de la Charte des Recycleries & Ressourceries.

S'adossant à la déchetterie, lieu d'apport volontaire et lieu de conditionnement des matières à recycler ou à traiter, la Recyclerie met en place :

- La collecte séparative des déchets d'origine « encombrants ménagers » ou « déchets industriels banals » en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi. Cette collecte s'effectue par le biais des déchetteries et de collectes complémentaires.

- Le tri, le contrôle, le nettoyage, éventuellement la réparation de ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur ; le démontage des objets non réutilisables afin de les traiter ou de les recycler dans les filières adéquates.

- La revente des objets constitue l'aboutissement de la filière réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres pour assurer la pérennité des postes de valorisation.

- L'éducation à l'environnement, auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente des produits réemployables, des jeunes générations mais aussi auprès de tous les habitants concernés en tant que citoyens et consommateurs aux problèmes d'environnement et de gestion des déchets.

2 - Les finalités de la Ressourcerie

Elles s'inscrivent dans les trois sphères du développement durable :

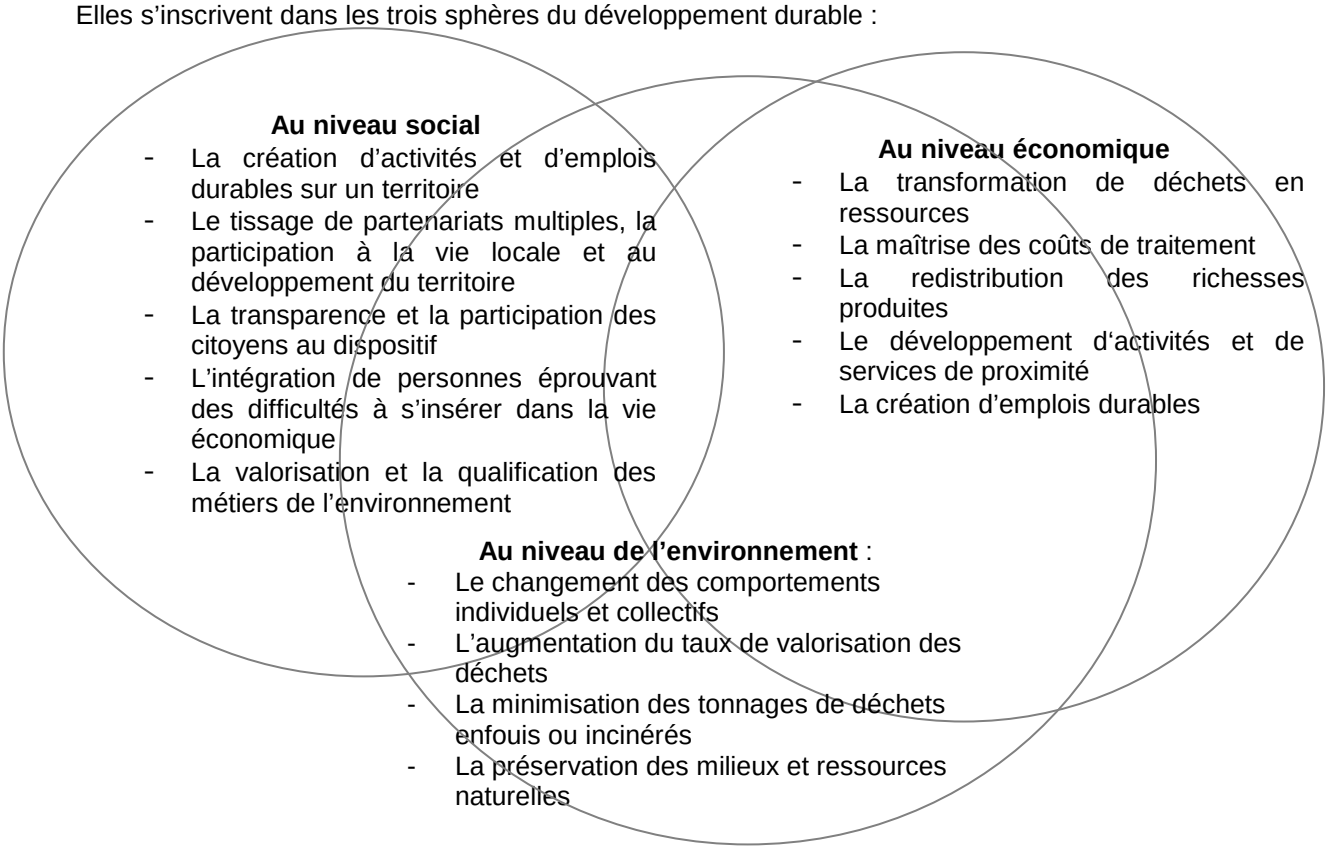
Au niveau social
- La création d'activités et d'emplois durables sur un territoire
- Le tissage de partenariats multiples, la participation à la vie locale et au développement du territoire
- La transparence et la participation des citoyens au dispositif
- L'intégration de personnes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la vie économique
- La valorisation et la qualification des métiers de l'environnement
Au niveau économique
- La transformation de déchets en ressources
- La maîtrise des coûts de traitement
- La redistribution des richesses produites
- Le développement d'activités et de services de proximité
- La création d'emplois durables
Au niveau de l'environnement :
- Le changement des comportements individuels et collectifs
- L'augmentation du taux de valorisation des déchets
- La minimisation des tonnages de déchets enfouis ou incinérés
- La préservation des milieux et ressources naturelles

L'action des Ressourceries se situe au cœur de la problématique du développement local intégré des territoires, en ayant des impacts positifs sur la préservation des ressources naturelles, en visant l'équité sociale et en recherchant une efficience économique globale. Elle intègre de plus les dimensions d'éducation et de sensibilisation favorables aux développements de comportements plus respectueux de la planète et des autres.

3 - Les statuts

Les statuts dépendent des porteurs à l'origine du projet (collectivité locale, association déjà existante, collectif de citoyen…).

Les statuts les plus fréquemment rencontrés sont associatifs cependant il existe des Ressourceries mises en place en régie intercommunale.

Les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), proposent un statut qui permet à la fois d'apporter les capitaux nécessaires, de respecter le principe démocratique et d'associer aux décisions, salariés et usagers.

4 - Le nécessaire partenariat entre collectivité et Ressourcerie

La Ressourcerie étant un acteur de la gestion des déchets, c'est donc tout naturellement que des partenariats sont noués avec les collectivités ayant compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. Mais l'activité de la Ressourcerie ne saurait se réduire à une simple action de traitement des déchets ménagers.

Ce sont aussi des dimensions de développement des territoires, de services à la population, de sensibilisation à l'environnement, de création d'emplois ou plus largement de politique de développement durable qui animent les partenariats avec les collectivités locales.

Lorsqu'elle n'est pas gérée en régie, la Ressourcerie assure pour la collectivité un service de collecte et de traitement des déchets encombrants. Elle exerce donc ses activités dans un cadre contractuel grâce auquel la collectivité est assurée d'une gestion transparente et d'un service de qualité.

5 - Des plus values environnementales

Pour atteindre l'objectif de valorisation de 50% de déchets, les dispositifs de valorisation des emballages, des déchets fermentescibles et des déchets encombrants doivent être combinés. Le réemploi apparaît comme une forme de valorisation qui doit être privilégiée pour son faible impact sur l'environnement. Les nouvelles réglementations, comme celles concernant les DEEE le font apparaître clairement. Le réemploi étant indiqué dans la directive européenne comme un mode de valorisation prioritaire.

La mise en place de collectes adaptées et de lieux de valorisation nécessaires au réemploi permettent d'augmenter globalement le taux de valorisation matière (réemploi et recyclage) et ainsi de réduire significativement les déchets ultimes, et de préserver les matières premières non renouvelables. Le seul Réseau des Recycleries et Ressourceries en 2003 a permis de détourner plus de 10 000 tonnes de l'enfouissement et de les conserver dans le cycle d'utilisation de la manière.

Avec les débouchés locaux, peu d'énergie nécessaire à la valorisation, le réemploi permet aussi de réduire les transports et de minimiser les impacts sur l'effet de serre.

Ces actions favorables à la prévention des milieux et des ressources naturelles, sont complétées par la conscientisation du public à la réduction des gaspillages grâce aux actions de sensibilisation.

De part la faible consommation en énergie pour valoriser les produits de réemploi et de part leurs chaînes de distribution courtes (réduction des transports), les Ressourceries minimisent les impacts sur l'effet de serre.

Ces actions favorables à la prévention des milieux et des ressources naturelles,sont complétées par des actions d'éducation à la consommation et de réduction des gaspillages.

6 - Un ancrage économique

Les Ressourceries sont des acteurs de l'économie solidaire et n'ont pas de but de profit. Cet élément fondamental fait partie intégrante des critères nécessaires à l'obtention du « label » Ressourcerie, terme déposé. Pour autant les Ressourceries sont de véritables acteurs économiques, qui pour créer et maintenir des emplois non précaires et qualifiés doivent être rétribués pour les services qu'elles rendent et les produits qu'elles vendent. L'équilibre économique de la Ressourcerie s'appuie donc principalement sur des ressources liées à des prestations (collecte / traitement / éducation à l'environnement…) auprès de clients comme des entreprises, collectivités, particuliers…, et à la vente de matières et produits de réemploi.

Les Ressourceries qui se sont donné pour mission d'accueillir des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle et de les accompagner dans leur parcours d'insertion bénéficient de soutiens spécifiques adaptés à cette mission.
Les plus values économiques se mesurent à la création de richesses, aux coûts évités de transports et traitement des déchets ultimes, au développement d'activités dans des zones parfois peu desservies (zones rurales) et à la création de nombreux emplois.

7 - Une dynamique sociale

La dynamique sociale est portée par la Ressourcerie au travers de ses objectifs et de son statut. Les projets associatifs ne se limitent pas à l'activité économique mais permettent une transparence, une participation citoyenne et collective à la gestion du dispositif, une ouverture sur des dimensions non économiques et le tissage de nombreux partenariats locaux.

Les services proposés misant sur la proximité développent le lien social et la Ressourcerie devient un lieu de rencontres et d'échanges. Les projets d'éducation à l'environnement renforcent les liens entre la Ressourcerie et les acteurs du territoire (les écoles, les associations environnementales, culturelles, de quartier…).

Les usagers de la Ressourcerie participent activement à la filière réemploi, tant au moment de la collecte (précautions prises pour préserver l'état des objets) qu'au moment de l'aboutissement de la filière, grâce à leurs achats. La présentation de biens d'équipement à faible prix permet aussi de répondre à des besoins d'urgence, de dépannage.

Cette dynamique sociale se traduit aussi par la création d'emplois dans de nouveaux services, de nouvelles activités. Ces emplois sont valorisants, créateurs de richesses et porteurs de sens. Les activités de valorisation sont aussi propices à la mise en place d'actions d'insertion professionnelle, de formations pré-qualifiante.

C'est donc sur un champ social large que l'on peut évaluer les plus values des Ressourceries, qui visent à enraciner le développement durable dans l'esprit d'une économie solidaire.

Les Ressourceries participent à l'émergence et à la structuration d'une nouvelle filière économique dans le domaine de l'environnement : celle de la valorisation des déchets par réemploi. Dans un contexte réglementaire qui devient favorable au réemploi, ces structures apportent une réponse à la problématique de gestion des déchets et aussi de prévention en incluant des dimensions sociétales qui répondent aux préoccupations actuelles des collectivités locales.

8 - Le Réseau des Recycleries® & Ressourceries®

8.1 - Historique

Les premières initiatives remontent aux années quatre-vingt, portées par des groupes de citoyens souhaitant lutter contre des gaspillages et ainsi agir pour l'environnement et la solidarité. Petit à petit leurs démarches se sont professionnalisées, et leurs intérêts multiples pour le territoire ont été mieux perçus, jusqu'à devenir un enjeu pour le développement territorial et une illustration concrète des principes du développement durable.

En 2000, grâce au soutien apporté en région Nord Pas de Calais et Picardie par les délégations de l'ADEME, les conseils régionaux et généraux, ces initiatives ont pu se fédérer au sein du Réseau des Recycleries & Ressourceries.

En 2007 il rassemble plus d'une quarantaine d'acteurs sur toute la France, dont l'activité est à différents stades :

- Projet en fonctionnement complet depuis plus de dix ans
- Projet en évolution pour intégrer pleinement toutes les dimensions du concept (partenariat avec la collectivité locale, travail sur le gisement déchèterie, intégration de la prévention dans les actions…)
- Projet en cours de création sur le territoire porté par la collectivité locale ou des acteurs de la société civile.

8.2 - Missions

- Contribuer à la mise en place de politique de gestion des déchets intégrant le réemploi
- Mutualiser les compétences et les moyens pour créer et développer des Ressourceries
- Consolider une filière professionnelle du Réemploi
- Rassembler et réaliser la promotion des Ressourceries

Quelques chiffres 2005
19 membres
25 sites
Tonnage collectés : 17 861 t
Tonnage réemployés : 2 227 t
Tonnage recyclés : 12 102 t

<u>soit 80 % de valorisation</u>

791 communes desservies pour 1 736 019 habitants
(2,7% de la population française)
481 emplois (dont 126 emplois pérennes - CDI)
934 actions de sensibilisation

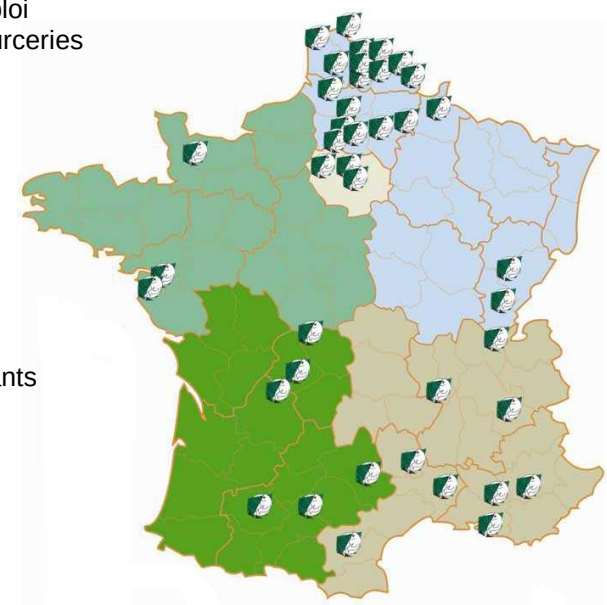

Carte des adhérents
Opérateur de Ressourcerie
à la date du 15 mai 2007

9 - La filière réemploi : un nouveau geste de tri sur déchèterie

Il est aisé d'optimiser la valorisation sur déchèterie en intercalant une opération de sélection des objets potentiellement réemployables avant les opérations d'orientation des déchets vers les bennes. Le tri « réemploi » est donc un tri en amont du tri « recyclage ».

C'est un tri complexe qui ne fait pas référence à la matière qui compose l'objet mais à un ensemble des critères qui s'interférent entre

- l'état de l'objet : propreté, ancienneté, complet ou non, de qualité, matière …
- les capacités et savoir-faire de valorisation du prestataire de réemploi, ainsi que l 'état du stock
- l'état du marché d'occasion (saison, état des stocks, produits qui présentent un intérêt ou non…)

Le tri « réemploi » fait appel non pas à des capacités d'application de consignes mais d'évaluation du potentiel réemployable et d'adaptation.

Par exemple un objet tout à fait fonctionnel comme une yaourtière ou un moulin à café électrique n'est pas certain de rencontrer son public, par contre une armoire en chêne même en très mauvais état pourra soit être réparée, soit valorisée sous forme de pièces détachées (planches, étagères, ferrures…). Sans parler des micro-filières locales spécifiques et de l'ingéniosité des usagers pour donner une nouvelle vie.

Cela nécessite cependant de réviser le règlement de la déchèterie, d'aménager un espace adapté pour les produits de réemploi, de redéfinir les missions du gardien, de communiquer sur cette filière réemploi auprès du public et de définir la fréquence à laquelle les produits réemployables sont transférés vers les ateliers de valorisation, pour éviter d'accroître les risques de vandalisme.

9.1 - Types de produits concernés

Une multitude de produits peuvent être concernés par la réutilisation.

On citera à titre d'exemple :

- *Bibelots*
- *Cycles/cyclomoteurs*
- *Disques et CD*
- *Electroménager blanc (gazinières, lave-linge, lave-vaisselle…)*
- *Electroménager brun (téléviseurs, radios…)*
- *Petit électroménager*
- *Matériel informatique*
- *Jouets*
- *Textiles et vêtements*
- *Livres et revues*
- *Luminaires/cadres*
- *Matériaux du Bâtiment*
- *Meubles divers*
- *Mobiliers de bureau, de cuisine et de jardin*
- *Outils de bricolage et de jardinage*
- *Quincaillerie*
- *Sanitaires*
- *Vaisselle et articles de cuisine*

9.2 - Résultats

On obtient de meilleurs résultats du « tri réemploi » là où le gardien de la déchèterie est fortement impliqué dans l'objectif de la Ressourcerie. En effet, pour optimiser la sélection des objets, il faut être en mesure à chaque instant de connaître des paramètres tels que l'existence d'un marché pour tel type de produits, l'état des stocks, les capacités de valorisation de la structure …. Et ces paramètres sont beaucoup plus facilement intégrés par les personnes qui exercent au sein de la Ressourcerie. C'est donc dans les expériences de co-gestion de déchèteries par la Ressourcerie ou de gestion de l'entité unique Déchèterie-Ressourcerie par un seul intervenant que l'on obtient les meilleurs résultats. La fraction réemployable détournée des bennes peut alors représenter de 1 à 3,4 kg/habitant.

9.3 - Recommandations pour une filière réemploi sur déchèteries

Espace réemploi : La situation de l'espace réemploi conditionne les quantités de produits qui peuvent être isolées. Le geste « réemploi » ne doit pas être entravé par des difficultés de manipulation.

On privilégiera :

- Un espace couvert pour éviter les dégradations dues aux intempéries
- Un espace sous la surveillance du gardien, afin de contrôler les dépôts et éviter le chinage durant les heures d'ouverture de la déchèterie
- Un espace fermé pour éviter le chinage et les risques de vandalisme en dehors des heures d'ouverture, si les objets de réemploi sont stockés plusieurs jours.
- Un espace situé à l'entrée de la déchèterie, car les usagers doivent être incités d'abord à déposer des objets réemployables puis à se diriger vers les filières de recyclage et d'élimination
- Un espace facilement accessible pour les usagers, le gardien et les objets. Eviter les escaliers, les marches, les passages étroits…)
- Prévoir des contenants et étagères pour stocker et préserver les petits objets et éviter le dépôt au sol.

Implication du gardien : La formation et la motivation du gardien sont fondamentales. La mise en place technique de la filière réemploi ne doit pas négliger cet aspect. Des pistes ont été explorées pour impliquer le gardien pleinement à l'optimisation de la filière réemploi comme la formation des gardiens au sein d'une la structure de réemploi, l'intéressement au tonnage détourné…

Officialisation de la filière :

- Le règlement de la déchèterie doit être modifié pour officialiser la filière réemploi.
- Les conditions techniques et financières d'enlèvement, et de traitement des produits de réemploi doivent faire l'objet d'un contrat (éventuellement un avenant) entre la collectivité et l'exploitant.
- Les usagers de la déchèterie doivent être informés de cette filière et du devenir des produits au travers :
    - de la signalétique sur les déchèteries
    - du bulletin d'information de la collectivité
    - du guide de la déchèterie
    - …

9.4 - Autres partenariats avec les collectivités locales

La Ressourcerie étant un acteur de la gestion des déchets, c'est donc tout naturellement que des partenariats sont noués avec les collectivités ayant compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

Mais l'activité de la Recyclerie ne saurait se réduire à une simple action de traitement des déchets ménagers. Ce sont aussi des dimensions de développement des territoires, de services à la population, de sensibilisation à l'environnement, de création d'emplois, parfois d'insertion professionnelle ou plus largement de politique de développement durable qui animent les partenariats avec les collectivités locales.

Lorsqu'elle n'est pas gérée en régie, la Ressourcerie assure au bénéfice de la collectivité un service de collecte et de traitement des déchets encombrants. Elle exerce donc ses activités dans un cadre contractuel grâce auquel la collectivité est assurée d'une gestion transparente et d'un service de qualité. Jouant à la fois un rôle de relais d'information auprès du public et de valorisation des déchets, la Ressourcerie est au cœur du schéma de gestion des déchets du territoire et participe aux actions visant la prévention de la production de déchets.

Ces partenariats sont renforcés du fait que les collectivités, pour répondre aux obligations réglementaires et minimiser les déchets ultimes, sont à l'écoute de nouvelles filières de valorisation. La Ressourcerie, en proposant de développer la filière « réemploi » pour les déchets encombrants produits par les ménages, contribue à l'atteinte des objectifs. Cette filière se décline au travers des différents dispositifs de collecte des encombrants ménagers, principalement via les déchèteries, mais aussi via l'adaptation des collectes à domicile.

9.5 - L'adaptation des collectes à domicile

La réflexion pour la mise en place d'une Ressourcerie ou l'optimisation de son fonctionnement amène les collectivités à imaginer des collectes spécifiques permettant de préserver les objets potentiellement réemployables. Il s'agit davantage de modifier les collectes actuelles de manière à proposer un service correspondant précisément aux besoins de la population plutôt que d'ajouter une collecte supplémentaire. Ainsi avec le maillage des déchèteries, certaines collectivités ont supprimé la collecte systématique à domicile des encombrants pour ne conserver qu'un service minimum de collecte sur rendez-vous, offert aux personnes à faible mobilité qui ne peuvent se déplacer sur les déchèteries.

En confiant tout ou partie de cette prestation à la Ressourcerie, la collectivité s'assure une valorisation matière optimale et la création d'activités multiples, via le réemploi, ayant un intérêt social pour le territoire (emplois, animation culturelle, insertion professionnelle…) . La collecte préservante permet en effet d'isoler différents flux en fonction des filières de valorisation possibles, dont la valorisation par réemploi qui est la spécialité de la Ressourcerie. Ces collectes à domicile adaptées permettent de valoriser plus de 50% du gisement, la part de déchets réemployables pouvant représenter plus de 30% du tonnage collecté.

L'accompagnement au changement de comportement

Les collectivités locales se préoccupent aujourd'hui davantage de la prévention de la production de déchets et la Ressourcerie apporte un relais d'information sur les gestes de tri des déchets et l'utilisation des dispositifs mis en place par la collectivité. Elle développe des actions de sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement, participant ainsi à la conscientisation et la responsabilisation des citoyens face à la gestion de leurs déchets.

Les Ressourceries emploient pour cela des animateurs qualifiés pour intervenir auprès des différents publics, dans différents champs de l'environnement, avec des approches pédagogiques adaptées.

10 - Eléments clef de la création d'une Ressourcerie

10.1 - De l'idée à l'action

Pour créer une Ressourcerie, il faut une réelle volonté de changer une situation, de résoudre une problématique (celle d'une meilleure gestion des déchets encombrants et d'une réduction des quantités de déchets). Pour mettre en œuvre un tel projet il faut un ou plusieurs porteurs. Cependant pour développer une activité de Ressourcerie, il est nécessaire de tisser des partenariats locaux avec l'ensemble des intervenant des domaines d'activités des Ressourceries.

Les collectivités locales se sont préoccupées de l'amélioration de leur gestion des déchets. Après avoir répondu à la problématique du service à tous les habitants (collectes et déchèteries), amélioré les secteurs les plus critiques (déchets toxiques ou polluants), les gisements les plus simples à traiter (papier, plastiques…), … de nouvelles pistes d'amélioration sont a mettre en œuvre. Parmi ces pistes, la Ressourcerie en ouvre deux :

- Une meilleure valorisation du gisement dit encombrant mais plus largement des biens de consommation.
- La sensibilisation à de nouveaux comportements liés à la prévention.

L'économie solidaire historiquement présente sur le secteur du réemploi (vocation de redistribution formelle ou informelle de bien de consommation usagé) joue un rôle social historique.
Une nouvelle dimension environnementale et sociale de cette activité vient bousculer les schémas établis. L'enjeu de cette transformation est de maintenir et renforcer les activités existantes tout en élargissant le rôle social de ce secteur d'activité par l'accès à des emplois stables, la création d'une filière professionnelle.

Le secteur privé prestataire des collectivités locales, collecteur, gestionnaire de déchèteries, gestionnaire des filières de recyclage, … est un partenaire indispensable à la mise en place de cette activité inscrite dans les schéma de gestion et traitement des déchets.

Les Artistes, les associations environnementales, les associations de consommateurs… sont autant de partenaires potentiels pour développer un projet de Ressourcerie sur le territoire…

10.2 - Méthode

Que le projet soit porté individuellement dans un premier temps ou collectivement dès le départ, la méthode doit être clarifiée et pilotée.

La dimension collective du projet viendra de la méthode : Concertation et communication sur l'avancement du projet (comité de pilotage, restitution publique, invitation des acteurs à une réunion d'information, lettre d'information…) sont à intégrer dans la démarche.

On distingue dans la méthode deux approches complémentaires :

- une expérimentation limitée avec une évaluation de l'action, suivie d'une généralisation à l'ensemble du territoire.
- l'étude de faisabilité complète suivie d'une mise en œuvre.

Dans les deux cas le diagnostique (analyse de l'existant et du potentiel), les scénarios (hypothèse de fonctionnement, orientation du projet par les acteurs…) et le plan d'action (calibrage des moyens et planification du développement de l'activité) sont des éléments structurants de la démarche. Ils peuvent être confiés à un tiers ou réalisés par un des acteurs du projet. Cependant concertation et transparence permettront de consolider la crédibilité de la démarche.

La méthode ou le calendrier doivent être claire pour tous les acteurs afin de comprendre et appréhender le processus de construction du projet.

11 - Concept

La recyclerie-ressourcerie
Réduire les déchets produits, les réutiliser, les recycler, c'est la philosophie des recycleries et ressourceries. En proposant le réemploi comme véritable filière de valorisation des déchets, elles mettent en œuvre sur leur territoire, les principes du développement durable.
Collecter
Collecte en porte à porte, sur rendez vous, apport volontaire sur déchetterie. Un nouveau geste éco-citoyen : le tri des encombrants à la source.
Des collectes adaptées préservent l'état des objets délaissés pour favoriser le réemploi. Complémentaires à la déchetterie, les collectes à domicile sont un service pour les personnes ne pouvant se déplacer facilement.
Sensibiliser
Expliquer, convaincre pour changer les comportements et s'interroger sur une consommation responsable.
Le service d'information et d'éducation accompagne la collecte, la valorisation et la revente. Les animateurs informent les usagers et les jeunes aux moyens de préserver l'environnement et les ressources naturelles.
Valoriser
Des ateliers de valorisation réalisent un diagnostic et contrôlent les produits. Nettoyés, réparés ou détournés de leur usage, les objets rejoindront le magasin. Les objets non réutilisables fournissent des pièces détachées et les matières recyclables sont séparées. Ce procédé détourne un maximum d'objets de l'enfouissement.
De multiples savoir-faire présents dans les ateliers.
Revendre
Le magasin et les clients qui s'y rendent donnent une seconde vie aux objets.
La boutique est l'aboutissement de la filière réemploi. Elle permet de redonner vie aux objets et apporte une part d'autofinancement pour créer et consolider des emplois. La qualité, la diversité des produits en font un lieu de service et de promotion du réemploi.
Environnement
Préserver les ressources et les milieux naturels
Réduction des volumes de déchets ultimes
Augmentation du taux de valorisation des déchets
Réduction des prélèvements de matières premières non renouvelables
Filière locale, économe en transports
Éducation à l'éco-citoyenneté.
Développement d'une consommation responsable
Économie
Transformer les déchets en ressources
Réduction des coûts de traitement des déchets ultimes
Plus value apportée aux déchets
Création d'activités et d'emplois durables
Développement d'une consommation responsable
Nouveaux métiers
Social
Favoriser un développement local et solidaire
Services de proximité
Accès des biens à prix modiques
Participation des citoyens
Animation de la vie locale
Lieu de rencontres, de formation et d'insertion professionnelle
Édité par
Avec le soutien de
Ademe

Premier bilan de la recyclerie expérimentale de Rennes Métropole

Jean-Louis MERRIEN
Vice-président de Rennes Métropole délégué aux collectes sélectives
et à la prévention des déchets

Sylvain SEGAL
Responsable du pôle traitement et prévention des déchets
Service de Valorisation des Déchets Ménagers

Rennes Métropole,
16 boulevard Laënnec - CS 44 220 - 35 042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 35 48 98 – Fax : 02 99 35 48 85 - s.segal@agglo-rennesmetropole.fr

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Rennes Métropole a ouvert une recyclerie expérimentale en avril 2006 afin de promouvoir le réemploi et la réparation.

Une recyclerie est un centre de récupération d'objets initialement destinés à être jetés, pour les réemployer, réparer, démanteler et faire de la revente d'occasion. Ces structures sont généralement gérées par des associations ou entreprises évoluant dans le champ de l'économie solidaire.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Limiter les quantités de déchets éliminés,
- Réduire les coûts de collecte et traitement des encombrants,
- Limiter les apports en déchèterie d'objets ayant de la valeur et suscitant la convoitise de nombreux récupérateurs qui perturbent le fonctionnement des déchèteries,
- Soutenir des activités dans le domaine de l'économie solidaire,
- Responsabiliser les habitants en leur permettant une véritable valorisation de leurs apports et un geste solidaire,
- Sensibiliser les habitants au développement durable.

MISE EN OEUVRE

Rennes Métropole a souhaité mettre en place cette structure en partenariat avec des associations déjà impliquées dans le domaine du réemploi :

- Emmäus par la collecte d'objets divers en déchèterie et sur appels chez les particuliers,
- Envie par la collecte, la valorisation et le réemploi des appareils électroménagers (réfrigérateurs, télévisions, ordinateurs, etc…) en fin de vie sur les déchèteries de Rennes Métropole depuis 1995.

La recyclerie est basée sur le site d'Envie 2E, 16 rue de La Donelière à Rennes, et est ouverte les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Plutôt que d'aller à la déchèterie ou de faire appel à la collecte des encombrants, les habitants sont invités à apporter directement à la recyclerie, les objets qui peuvent être réemployés tels que :

- Des meubles en bon état ou réparables,
- Des appareils électro-ménagers,
- Des appareils électriques ou électroniques,
- Des bibelots, vêtements, livres, jouets,
- Des vélos, mobiliers de jardin,
- Des lampes.

Ces objets sont ensuite triés puis :

- Réparés ou réemployés
- Démantelés puis recyclés (DEEE)

Les habitants sont accueillis par les compagnons d'Emmaüs qui réceptionnent leurs objets et les trient :

- L'électroménager et les appareils électriques sont transférés sur le site d'Envie,
- Les autres objets sont transportés par Emmaüs sur son site à Hédé (35), pour être valorisés et revendus.

Une convention formalise le partenariat avec Emmaüs et Envie 2E et permet de :

- fixer contractuellement les attentes et les engagements de chacune des parties,
- de préciser les modalités de communication,
- de définir des objectifs précis et les modalités de suivi quantitatif et qualitatif.

BILAN APRES UN AN DE FONCTIONNEMENT

Nombre et origine des apports

1 360 personnes sont venues déposer des objets ; 85 % provenaient de la ville de Rennes.

Tri et valorisation des dépôts

84% des dépôts ont été récupérés Emmaüs (meubles, textiles, livres, jouets, …) et 16% par Envie 2E (électroménagers).

Des bennes mises en place sur le site permettent de trier directement le bois et la ferraille et de les valoriser.

Les objets collectés par Emmaüs sont principalement revendus en l'état. Les appareils électroménagers récupérés par Envie 2E sont démantelés ou réparés.

Bilan quantitatif

En moyenne, chaque apporteur a déposé 2,6 objets. Les prinicpaux apports concernent :

- le textile (30% des apports),
- l'électroménager (25% des apports),
- la vaisselle et les bibelots(10% des apports),
- le mobilier (7% des apports),
- les livres (6% des apports),
- les jouets(4% des apports),
- les vélos (3% des apports).

PERSPECTIVES

Pérenniser et reproduire la démarche

Rennes Métropole souhaite à l'avenir étendre les horaires d'ouverture pour faciliter l'accès de la recyclerie aux usagers et prestataires de collecte des encombrants. Par ailleurs, Rennes Métropole a lancé une étude de faisabilité économique pour créer de nouvelles activités dans le domaine de la réparation et rechercher de nouveaux sites d'implantation.

Améliorer la communication concernant la recyclerie

Il s'agit de mieux faire connaître l'existence de cet équipement :

- en faisant la promotion d'un lieu de dépôts d'objets plus pertinent que les déchèteries,
- en étendant la communication aux lieux de dépôts traditionnels de déchets (points d'apport volontaire, déchèteries, …).

Faire connaître le réemploi

Le réemploi est un concept nouveau et peu connu. Dans une société de consommation du « tout jetable », cette pratique est à faire connaître. Rennes Métropole a ainsi lancé la réalisation d'un guide du réemploi, recensant les acteurs de Rennes Métropole permettant de « donner », « réparer », « louer », « vendre » ou « acheter d'occasion ».

Développer les collectes à partir de la recyclerie

Il s'agit de :

- généraliser les apports des bailleurs sociaux,
- favoriser le réemploi lors des opérations de collecte des encombrants dans les quartiers (présence d'Emmaüs ou autres),
- développer de nouveaux modes de collecte (réflexion sur la possibilité de stockage des objets à valoriser dans les locaux techniques d'immeuble pour éviter leur dégradation).

Développer la vente d'occasion (ressourcerie)

Il s'agit de développer l'offre et la valorisation commerciale des objets réemployés en créant de nouvelles activités de démantèlement, réparation, création et design. Ces nouvelles activités devront permettre de générer des recettes financières pour pérenniser la démarche.

Réparation, réemploi : des économies de ressources, des déchets évités

Jean ROUSSEAU
Emmaüs Angers
Le Sauloup - 49070 Saint Jean de Linières
Tél : 02.41.39.73.39 - Fax : 02.41.39.77.29
emmaus.angers@free.fr - j.rousseau@worldonline.fr

Rappels utiles : des « chiffonniers » aux réemploieries

- Bien avant d'être considérée comme utile pour la préservation de ressources ou le traitement des déchets, la récupération a été depuis longtemps un des moyens de la survie pour les plus pauvres, permettant à ces derniers de s'assurer de ressources ré-utilisables ou négociables.
- Pour ce qui concerne l'activité des communautés Emmaüs, ce sont les premières personnes accueillies par l'Abbé Pierre qui lui ont suggéré de continuer à exercer leur ancienne activité de survie afin de faire vivre la communauté et de dégager des fonds pour acheter les matériaux nécessaires à la construction des logements d'urgence.
- C'est sur ce point de départ que postérieurement l'activité de récupération s'est révélée comme outil d'insertion des personnes et de lutte contre l'exclusion, comme moyen de développer des solidarités (équipement des familles, soutien des projets au Sud, etc…) ou de créer des emplois.
- Enfin, et par conséquence, ont pu se construire de véritables savoir-faire sur les métiers liés à la récupération (collecte, recyclage, réemploi) et fonctionner un grand nombre de petites unités économiques financièrement indépendantes, en France et dans le monde.
- Par ailleurs, un certain nombre d'étapes marquent une évolution organisée et professionnelle de l'activité : collecte sur les décharges publiques ou dans la rue, opérations itinérantes dans les grandes villes de France (les « chiffonniers ») puis ramassages à domicile, développement des apports volontaires, collectes sélectives – textiles, DEEE, consommables informatiques ou téléphones portables. D'une activité essentiellement fondée sur le recyclage des matières, on renforce progressivement le tri, la remise en état et la vente.
- C'est dans un contexte plus récent et avec l'expérience décrite ci-dessus que les communautés Emmaüs se sont intéressées aux outils des politiques publiques de traitement des déchets, les déchetteries pour en enrichir le concept sous forme de réemploieries.

La réparation et le réemploi : un des aspects du développement durable

Au fil d'une expérience de plus de cinquante ans, Emmaüs est en mesure d'affirmer qu'il n'y a pas des préoccupations environnementales, économiques, sociales qui pourraient être mises en oeuvre indépendamment les unes des autres : elles sont asservies à un même objectif : un monde vivable, équitable, viable pour tous les hommes.

Les trois volets ne fonctionnent donc pas indépendamment les uns des autres, mais de façon conjuguée :

- Penser et agir « équitable » : marier de façon volontariste le social et l'économique pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion tout en bâtissant de nouvelles solidarités, au Nord comme au Sud, ce n'est pas un gadget, ni ne relève de la charité : c'est une réalité où se vérifient production de richesses et de dignité.
- Penser et agir « vivable » : Sur un métier qui touche au bien public, la protection de l'environnement, on peut faire vivre de façon efficace des objectifs sociaux. La réparation des désordres sociaux ou personnels ne peut plus être considérée comme suffisante, son traitement

par l'assistance est dépassé : n'oublions pas que l'environnement est vivable aussi parce que les hommes y trouvent des moyens et des raisons de vivre !

- Penser et agir « viable » : On peut agir efficacement pour la protection de l'environnement, non seulement en équilibrant des activités économiques, mais en étant source d'économies pour la collectivité (sociales, d'énergie, dans le traitement des déchets). La protection de l'environnement, si elle réussit à échapper aux logiques exclusivement comptables ou de réalisation de profit peut être un formidable outil de création d'activité, de solidarité, de promotion de modes de vie plus modestes.

Les activités économiques ne sont qu'un moyen au service de l'humain. Dans cette optique, les ateliers de tri et réparation – menuiserie, électroménager, informatique, livres, vaisselle, encadrement, textiles, cycles, mécanique….permettent :

- d'offrir un travail, puissant levier de responsabilisation, d'autonomie, de création, de fierté personnelle, de formation, accessible aux plus pauvres.
- de remettre dans le circuit de la consommation ou de la solidarité des objets de seconde main.
- de réduire les quantités de déchets ou d'objets abandonnés à éliminer.de promouvoir un mode de consommation économe en ressources.
- d'affirmer la valeur des objets dans un environnement d'hyper-consommation et de gaspillage.
- de permettre création de revenu et autonomie financière et en même temps être un facteur considérable d'économies pour la collectivité (en valeur de prestations RMI, ou en frais d'élimination par exemple).
- en outre, Emmaüs associe le grand public à son action sociale et solidaire, fondée sur le don, dans le cadre non-marchand.

La réemploierie : un outil à privilégier pour la collecte et le traitement des déchets

- L'évolution de la réglementation en matière d'environnement, la baisse de qualité globale des produits de grande consommation, les progrès à réaliser dans l'exercice du métier de la récupération, le souci de capter des gisements de travail on été un puissant aiguillon pour Emmaüs Angers dans sa réflexion pour créer l'outil nouveau qu'est la réemploierie.
- La récupération pratiquée par Emmaüs, permet de faire progresser considérablement le travail qui s'accomplit dans les déchetteries, où par définition, la mise en benne n'autorise pas les opérations de tri aux fins de réemploi ni le démantèlement pour le recyclage matière, voire une mise en filière déchets accomplie (DEEE, bois, plastiques par exemple). En effet une politique de gestion des déchets la plus complète possible permis repose sur deux gestes : la connaissance des destinations finales possibles pour les produits reçus avec un tri en conséquence, et la co-existence sur place des moyens de réaliser toutes les opérations qui s'en suivent : réparation, recyclage matière et mise en filière. En effet, tout objet entrant sur la réemploierie d'Emmaüs Angers fait l'objet d'un tri attentif où 4 directions se dessinent : 1. mise en filière déchet par catégorie (déchets verts, tout-venants, inertes, DMS), 2. démantèlement de tout objet pour recyclage matière (ferrailles et non-ferreux, cartons et papiers, bois, textiles, plumes, DEEE), 3. mise en atelier pour réparation et ré-emploi/vente, 4. sélection préparation pour les envois par conteneur à l'étranger.
- Les réemploieries (en plus de la collecte à domicile) sont actuellement le seul moyen crédible pour traiter les déchets encombrants des ménages : ces déchets, complexes, contenant des composants précieux ou dangereux ne peuvent plus être enfouis ou incinérés sans une intervention préalable : les réemploieries renforcent les aspects réduction et valorisation et à ce titre peuvent être considérées comme contribuant à la prévention (économies de matières premières, diminution des quantités de déchets mis en incinération ou en enfouissement, comme des coûts et pollutions qui s'y rapportent y compris de transport).
- Emmaüs Angers est site classé pour la protection de l'environnement depuis 2001, du fait de la création d'une réemploierie : si cette procédure conditionne la possibilité d'exploitation d'un tel équipement, c'est aussi un choix assumé et motivé par le souhait de respecter les règles en vigueur et d'en rendre compte, d'améliorer les conditions d'accueil du public, de travail des personnels et de faire face aux flux d'objets à traiter.

- Emmaüs Angers a mis en place, dans le cadre de son partenariat avec la collectivité locale (Angers Loire Métropole) un certain nombre d'activités de collecte et/ou dépollution complémentaires spécifiques : consommables informatiques, bouteilles de gaz, extincteurs et dans le cadre de la réglementation DEE la prise en charge complète des produits de cette filière, - Emmaüs travaillant dans le cadre d' accord particulier négocié avec les éco-organismes à l'occasion de la mise en place de la directive européenne sur les DEEE.
- Emmaüs Angers est adepte de la production d'énergie sans effet de serre, à partir de bois de récupération non-traité, et de ce fait économe en combustible : diminution et valorisation de déchets (50 Tonnes/an), les constructions elles-mêmes étant réalisées pour favoriser les d'économies d'énergie.
- La recherche d'un partenariat original avec la collectivité locale qu'est Angers Loire Métropole, établi au travers d'une convention, témoigne l'innovation est possible pour prendre en compte des préoccupations sociales, économiques et environnementales, chacun des acteurs trouvant avantage à ce partenariat – pour la collectivité des économies sur le fonctionnement, le personnel, et des coûts liés au traitement des déchets en baisse ; pour l'association des postes de travail, des flux à traiter et les ressources qui s'y rapportent.
- L'accueil de groupes, grand public, jeunes, élus et techniciens des collectivités locales venant de toute la France, la participation à l'opération Made in Angers menée par la Ville contribuent à l'émergence de projets similaires et sont un encouragement pour des comportements plus responsables en matière de traitement des déchets